

"L'AGEFI", 17 septembre 2013

Failles avérées du système

Pascal Broulis veut une révision de la péréquation financière pour corriger la courbe de répartition.

Le 18 septembre, les cantons contributeurs vont communiquer leur position sur la révision de la péréquation financière. Ainsi, la contribution ne cesse de croître alors que certaines régions entreprennent une baisse de la fiscalité conséquente. Le conseiller d'Etat, chef du département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis défend la position du canton de Vaud, région contributrice, en mettant en évidence les failles du système actuel.

Quels sont les principaux défauts de la péréquation financière (RPT)?

La RPT est un système complexe construit de manière consensuelle se basant sur des équilibres fins. Nous disposons maintenant de plus de 6 ans d'expériences qui ont mis en évidence certaines failles du système. J'en citerais essentiellement deux. La première tient au principe de responsabilité solidaire des cantons contributeurs. L'affaiblissement financier d'un des cantons se reporte sur les autres. Ces derniers doivent payer plus pour compenser le manque, même si leur situation économique ne s'est pas améliorée. Ce principe occasionne d'importantes variations pour les cantons contributeurs alors que leur propre affaiblissement n'a aucune incidence sur les cantons bénéficiaires.

La deuxième faille c'est l'efficacité même du système. Les cantons les moins bien lotis ne parviennent pas toujours à atteindre le minimum voulu par la RPT de 85% de la moyenne nationale des ressources. En revanche ceux qui sont juste au-dessous de cette moyenne touchent des sommes importantes.

Quelles seraient les solutions pour améliorer les effets pervers et les défauts?

D'abord, il est essentiel que les réformes se fassent en douceur, dans le respect des équilibres confédéraux, sans perdre de vue l'objectif fondamental de la RPT: permettre aux cantons les moins riches d'avoir assez de moyens pour remplir leurs tâches. Il me paraît aussi souhaitable de simplifier le système pour qu'il soit plus lisible et plus prévisible dans ses effets. Pour renforcer la capacité d'action des cantons les moins bien lotis en évitant que les contributeurs - qui sont aussi les principaux créateurs de richesse du pays - ne s'affaiblissent, on pourrait corriger la courbe de répartition, de façon à ce que les «presque riches» cèdent une part de ce qu'ils reçoivent aux plus défavorisés.

Comment expliquer la situation de Berne qui récolte plus d'un milliard de francs par année?

Berne est un grand canton, fortement peuplé mais qui n'a pas la force économique de la région zurichoise ou de l'Arc lémanique. De fait, son indice de ressources est

assez faible. Par tête d'habitant, il touche à peu près 1200 francs de la RPT, le mettant à peu près au même niveau que des cantons comme Lucerne ou les Grisons.

N'est-ce pas une exagération et une défaillance de la RPT?

Il n'était sans doute pas prévu qu'un seul canton puisse toucher autant. C'est bien pour cette raison que la loi prévoit une évaluation régulière. La question qui se pose désormais est de savoir s'il convient d'instaurer une zone particulière pour les cantons dont l'indice des ressources est proche de la moyenne confédérale.

Pourrait-il s'agir d'une zone neutre de cantons ni contributeurs, ni receveurs? Est-ce une solution?

Il faut adapter la RPT de manière la plus simple possible, sans bouleverser les équilibres existants. Dans cette optique, la création d'une zone neutre est une piste à analyser. Cela n'impacterait pas directement les cantons contributeurs, mais permettrait de mieux répartir les moyens à disposition au bénéfice des cantons qui en ont le plus besoin.

Quelle est votre réaction par rapport à Lucerne ou Obwald, cantons receveurs, qui entreprennent une baisse de leur fiscalité?

La concurrence fiscale est un élément qui a contribué à la prospérité de notre pays. Les conditions cadre, l'environnement et par conséquent les besoins des cantons sont variés, justifiant ainsi une approche dissemblable des impôts. Mais cette concurrence fiscale, pour être saine, doit être mesurée. Le fait qu'un canton bénéficiaire de la péréquation en profite pour fortement diminuer ses prélèvements n'est pas sain. Or, en 2013, 14 des 17 cantons bénéficiaires affichaient une fiscalité des entreprises plus avantageuses que la moyenne des cantons contributeurs. Si un canton bénéficiaire pratique le dumping fiscal, cela ne peut être financé par les cantons contributeurs.

Est-ce que la réforme de la fiscalité des entreprises va avoir un impact sur la RPT?

C'est évident. Les cantons directement concernés par la réforme de la fiscalité des entreprises sont tous des cantons contributeurs. Le remplacement des statuts spéciaux, voire leur suppression liée à un taux unifié, aura naturellement des répercussions sur l'indice des ressources de ces cantons. La RPT devra en tenir compte et des solutions devront être trouvées, y compris avec la Confédération.

Cette révision peut-elle affaiblir et bouleverser la solidarité entre cantons, voire-même le fédéralisme?

Il faut l'éviter. Comme je l'ai mentionné dès le début de notre entretien, la RPT repose sur des équilibres fins qu'il convient de préserver. Elle est un élément déterminant de la cohésion confédérale. Sa réforme ne peut conduire à des bouleversements en matière de flux financiers, car ils mettraient certains cantons, dont plusieurs cantons romands, dans une situation financière difficile. Le but premier de la RPT doit rester le même: permettre aux cantons les plus faibles de

disposer des ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions et cela sans affaiblir les cantons qui produisent le gros de la richesse du pays.

Interview: Tiago Pires